

Guy PESEYRE
7 route de Bort-les-Orques
Cheyssac
15240 VEBRET

M² Le Commissaire Enquêteur
Roger Gaudy

Mairie de Vebret 15240

Objet: Projet d'alimentation en eau
du Canton de Bort-les-Orques

Vebret, le 12 Décembre 2018

Monsieur,

Ce n'est que récemment que j'ai appris l'existence de ce projet comme nombre de personnes, projet qui a débuté sans aucune étude d'impact environnemental, sans concertation, les travaux ayant débuté sans autorisation, semble-t-il.

Je suis totalement opposé à ce projet qui aura de nombreux impacts environnementaux également sur la vie des gens vivant dans les périmètres concernés.

Les travaux envisagés, tranchées pour le drainage, la pose des conduites d'eau risquent d'altérer fortement le milieu naturel aquatique de ma Chère Lumière, les zones humides, le lit de la rivière, modifier les cours des rigoles, canaux et ruisseaux sous lesquels passeront les conduites,

N'a-t-on pas vu des sources disparaître à la suite de travaux de ce genre, de perturber des zones de vie piscicole d'autant que de nombreuses espèces comme la truite fario sont très sensibles à tout changement fut-il minime.

La flore, la faune seront impactées si l'on détruit l'équilibre qui s'est créé au fil des siècles déjà que le milieu souffre des hausses de température.

A-t-on profité des fortes chaleurs de 2018 et d'un étiage bas pour tester les conséquences des forages lors de pompage pour étudier le comportement des nappes phréatiques concernées?

Le prélèvement influera-t-il sur le débit de la Lumière, sur le forage de la ville de Saignes, la prise d'eau de la Schem, sur le débit de la Lumière vers ydes. Bourg? Qui certainement

Des zones humides ne risquent-elles pas de se modifier entraînant alors la disparition de certaines espèces de batraciens, oiseaux, insectes et autres animaux. Des études ont-elles été faites en ce sens? y a-t-il dans ces zones en bordure de la rivière des espèces protégées?

Oui, entre autres, la loatre vue lors de parties de pêche...

Vivant hors des périmètres touchés, je soutiens les habitants et agriculteurs qui vont devoir subir de nombreuses contraintes qui peu indemnisés verront la valeur de leurs biens diminuée et devront effectuer des travaux de mise aux normes, certains aménagements seront interdits.

Je soutiens la commune qui ne pourra plus pour ses habitants effectuer des forages, qui verra baisser ses taxes foncières

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
soyez assuré de ma très haute
considération.

 GUY PESTYRE

